

Parcours Création

RESEAU ENTREPRENDRE ESSONNE

Présentation du dispositif

Accompagner les créateurs du territoire via une aide financière et un accompagnement personnalisé.

Parcours création propose :

- un accompagnement individuel par un ou 2 chefs d'entreprise,
- un accompagnement collectif : club des lauréats,
- un financement sous forme de prêt d'honneur, sans garantie, ni intérêt,
- une mise en réseau locale, nationales et internationale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du parcours création :

- être une SARL, SA, SAS, SASU... et à l'ESS (auto-entrepreneurs et micro-entreprises non acceptés),
- créer au moins 5 emplois à 3 ans,
- avoir une preuve de concept validée (chiffre d'affaires, prototype...),
- partager les valeurs de Réseau Entreprendre®

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Un financement sous forme de prêt d'honneur compris entre 15 000 et 50 000 €, sans intérêt, ni garantie.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Déposer une demande en ligne sur [le site de Réseau Entreprendre Essonne](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE ESSONNE

- 7 rue Montespan (Le Magellan)
91000 ÉVRY-COURCOURONNES